

<b>COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 31 janvier 2011</b>
--

Date de la convocation 24 janvier 2011

-

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, PIALAT, HITIER, BARDY, Mmes BOURRINET, LABUSSIÈRE, SAINT-LOUPT, DUCLOUT.

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUEY, FREVILLE, GEFFRE, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, EVEILLE, DUVAL.

-

Pouvoir : Mme EVEILLE à M. GUENON, MME DUVAL à Mme DUCLOUT

-

#### **ACCESSIBILITE HANDICAPES DE LA MAIRIE**

-

• Mme Nanot Herbreteau architecte DPLG a été chargée de réaliser l'étude pour l'accessibilité de la Mairie. Le projet est présenté au conseil municipal. Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 50 200 € HT. En matière de financement, ces travaux pourraient bénéficier d'aides financières notamment la Dotation Globale d'Équipement, mais aussi auprès du Conseil Général, et du Conseil Régional. Le conseil municipal valide l'avant projet présenté et autorise le maire à solliciter des aides financières.

-

#### **PERSONNEL**

• Décision de signer une convention pour la mise à disposition des agents communaux au bénéfice de la communauté de communes, ou des communes du canton pour des travaux de voirie. Les modalités financières de cette mise à disposition sont de 21 € de l'heure.

#### **COMPTABILITE**

• Budget commune :

- Décision d'ouvrir les crédits en investissement pour acquisition de matériel informatique pour la mairie et acquisition de matériel de voirie à hauteur de 1 130 €.
- Décision de rembourser à M. Maury la somme de 59.40 € pour déplacement au salon des Maires à Paris.

#### **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

• Décision de signer un avenant à la convention de prestations de service avec la communauté de communes actualisant les nouveaux tarifs pour le prêt de matériel.

#### **ART EN DIX**

• Décision d'éliminer les 120 affiches et 872 catalogues de l'Art en Dix.

#### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

• La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2010 sera de :

École primaire :	452.56 € / enfant
École maternelle :	1 297.87 € / enfant

#### **TARIFS SALLE DES FETES**

• Décision d'appliquer les tarifs suivants dès le 1<sup>er</sup> février 2011 :

- Pour les associations Chalaisiennes exclusivement, maintien de la gratuité de la salle des fêtes à l'exception des cuisines qui seront loués 75 €.
- Montant de la location de la salle des fêtes pour les utilisateurs domiciliés sur la commune ½ salle 80 €, salle entière 120 €, participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 75 €.
- Montant de location de la salle des fêtes pour les autres utilisateurs ½ salle 95 €, salle entière 145 €, participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines 80 €.

#### **TARIFS MEDIATHEQUE**

Décision d'appliquer les tarifs suivants dès le 1<sup>er</sup> février :

- Gratuité pour les lecteurs de moins de 18 ans
- Lecteur de Chalais : 12 €
- Lecteur autres communes : 16 €
- Internet : 2 € /heure

### **DROITS DE PLACE MARCHÉ ET FOIRE**

- Décision de modifier le tarif des droits de place du marché hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 y compris la taxe additive pour la promotion des marchés comme suit :
 

Tarif des droits de place :	Commerçants non sédentaires le m <sup>2</sup>	0.25 €
	Commerçants non sédentaires le mètre linéaire	0.76 €
	Minimum de perception	4.23 €

### **MARCHÉ FRERY : AVENANT N°3**

- Décision de passer un avenant au contrat avec la société FRERY afin d'augmenter de 2% le montant du marché de concession des droits de place sur les foires et marchés. Le montant annuel à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 sera alors de 8958.66 € (huit mille neuf cent cinquante huit euros et soixante six centimes).

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

- Redevance pour l'occupation d'une partie de la place de la Chapelle par le P'tit en K au prix de 300 € du 1/04/2011 au 31/10/2011.
- Redevance pour l'occupation d'une partie de la place de la Fontaine par le Bar La Bonne Humeur au prix de 600 € du 1/01/2011 au 31/12/2011.

### **VENTE**

- Par délibération en date du 13 décembre 2010 il a été décidé de vendre à Mesdames GENET Sophie et Aurélia la parcelle cadastrée section 333 ZD N°28. Elles souhaiteraient acquérir pour l'euro symbolique la parcelle 333 ZD 29 d'une superficie de 108m<sup>2</sup> pour faciliter l'entretien de l'ensemble. Accord

### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2010 POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ÉCOLES**

- Décision de revaloriser le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) de l'année 2010 de 1.0435 % par rapport à 2009 soit un montant de base de 2184.17 €.

### **TRAVAUX**

- Suite à la rencontre de certaines associations sur le devenir de l'ancien dojo, le club de pétanque propose de modifier le local afin de pouvoir l'utiliser pour leur activité en cas de mauvais temps. Toutefois, le local pourra être utilisé par d'autres clubs. A cet effet, le club de pétanque propose de fournir la main d'œuvre pour réaliser les modifications, à charge pour la commune d'acheter les matériaux dont le coût est estimé à environ 1 000 € (fourniture de calcaire, protection des vitrages intérieurs).
- Les WC du parking de la Tude sont en cours de réfection
- Info sur les travaux de la Rue Rémon qui vont démarrer le 7 février.

### **DONATION**

- M. le Maire informe le conseil municipal que Mme BIRD, décédée en novembre dernier, a dressé un testament précisant qu'elle souhaite faire un don de tableaux et de mobilier à la commune. L'estimation et la nature exacte de ce don ne sont pas connues à ce jour. A cet effet, et conformément à l'article L2242-4 du CGCT, M. le Maire demande au conseil municipal une acceptation provisoire de ce don. Accord

### **SUBVENTION**

- Décision de ne pas allouer d'aide financière pour un voyage scolaire en Grande Bretagne à un enfant scolarisé à Barbezieux.

### **DPU**

- Pas d'exercice.

**QUESTIONS DIVERSES**

- M. FREVILLE souhaite démissionner du conseil municipal.
- Info sur le château.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY